

**Arrêté Ministériel n° 2017-626 du 16 août 2017 portant  
application de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017  
portant application des articles 36 et 37 de la loi n° 1.383 du  
2 août 2011 sur l'économie numérique, modifiée**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique, modifiée, notamment ses articles 35 à 44 ;

Vu la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.664 du 23 décembre 2015 créant l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017 portant application des articles 36 et 37 de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 juillet 2017 ;

**ARRÊTONS :****ARTICLE PREMIER.**

La déclaration préalable prévue aux chiffres 1° et 2° de l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017, susvisée, est effectuée au moyen du formulaire joint en annexe I.

Cette annexe précise les caractéristiques techniques qui peuvent être demandées au déclarant en application de l'article 6 de ladite ordonnance.

La déclaration préalable prévue au chiffre 3° de l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017, susvisée, est effectuée au moyen du formulaire joint en annexe II.

L'exportation d'un moyen de cryptologie depuis la Principauté vers un pays autre que la France ou son importation dans la Principauté en provenance d'un pays autre que la France, est soumise, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017, susvisée, à autorisation administrative dont la demande est effectuée par le formulaire joint en annexe I.

**ART. 2.**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize août deux mille dix-sept.

*Le Ministre d'État,*  
S. TELLE.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ANNEXE I - DÉCLARATION D'OPÉRATIONS RELATIVES À UN MOYEN DE CRYPTOLOGIE</b>	<b>2</b>
<b>A- Déclarant et/ou demandeur</b>	<b>3</b>
A.1. Personne morale	3
A.2. Personne physique	3
<b>B- Moyen de cryptologie auquel s'applique la déclaration</b>	<b>4</b>
B.1. Informations générales sur le moyen	4
B.2. Description fonctionnelle du moyen	4
B.2.1. Description générale du moyen :	4
B.2.2. Indiquez à quelle catégorie se rapporte la fonction principale du moyen :	4
B.3. Description technique des services de cryptologie fournis	5
B.3.1. Description des fonctionnalités cryptographiques du moyen :	5
B.3.2. Indiquez à quelle(s) catégorie(s) se rapporte(nt) la ou les fonctions cryptographiques du moyen :	5
B.3.3. Indiquez le(s) protocole(s) sécurisé(s) utilisés par le moyen :	5
B.3.4. Précisez les algorithmes cryptographiques utilisés et leurs longueurs maximales de clés :	5
<b>C- Cas d'un moyen de cryptologie relevant de la catégorie 3 de l'annexe 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017.</b>	<b>6</b>
<b>D- Renouvellement d'autorisation de transfert ou d'exportation</b>	<b>7</b>
<b>E- Pièces à joindre (cochez les cases correspondant aux pièces que vous avez jointes)</b>	<b>7</b>
<b>F- Attestation</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE II - ÉLÉMENTS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES À COMMUNIQUER SUR DEMANDE DE L'AGENCE MONÉGASQUE DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE</b>	<b>8</b>

# ANNEXES

## ANNEXE I - DÉCLARATION D'OPÉRATIONS RELATIVES À UN MOYEN DE CRYPTOLOGIE

Formulaire à adresser en deux exemplaires à l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, 24 rue du Gabian, 98000 Monaco (messagerie électronique : [amsn@gouv.mc](mailto:amsn@gouv.mc)).

Le présent formulaire permet d'effectuer les formalités prévues au titre II de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017 portant application des articles 36 et 37 de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique pour toute opération relative à un moyen de cryptologie : fourniture, transfert depuis ou vers un État membre de l'Union Européenne, importation et exportation hors de l'Union Européenne.

Cochez la case correspondant aux formalités que vous souhaitez effectuer :

Déclaration et demande d'autorisation de toute opération relative à un moyen de cryptologie. En cochant cette case, vous effectuez les formalités relatives à toutes les opérations de fourniture, de transfert depuis ou vers un État membre de l'Union européenne, d'importation et d'exportation hors de l'Union européenne d'un moyen de cryptologie relevant des titres II et III de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017 portant application des articles 36 et 37 de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique.

Déclaration de fourniture, de transfert depuis ou vers un État membre de l'Union européenne, d'importation et d'exportation vers un État n'appartenant pas à l'Union européenne d'un moyen de cryptologie. En cochant cette case, vous effectuez les formalités relatives aux seules opérations relevant du titre II de l'Ordonnance Souveraine.

Demande d'autorisation de transfert vers un État membre de l'Union européenne et d'exportation vers un État n'appartenant pas à l'Union européenne d'un moyen de cryptologie. En cochant cette case, vous effectuez les formalités relatives aux seules opérations relevant du titre III de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017 portant application des articles 36 et 37 de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique.

Demande de renouvellement d'autorisation de transfert vers un État membre de l'Union européenne et d'exportation vers un État n'appartenant pas à l'Union européenne d'un moyen de cryptologie. Voir paragraphe D du formulaire.

## A- Déclarant et/ou demandeur

Le « déclarant et/ou demandeur » désigne ci-après la personne effectuant la déclaration d'opération relative à un moyen de cryptologie.

### A.1. Personne morale

Paragraphe à remplir lorsque le déclarant et/ou le demandeur est une personne morale (société, administration, association, etc.).

Dénomination sociale :

Numéro RCI :

Nationalité :

Adresse :

Numéro de téléphone :

#### Personne chargée du dossier administratif

Nom et prénoms :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse de courrier électronique :

#### Personne chargée des éléments techniques

Nom et prénoms :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse de courrier électronique :

### A.2. Personne physique

Paragraphe à remplir lorsque le déclarant et/ou le demandeur est une personne physique (particulier).

Nom et prénoms :

Nationalité :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse de courrier électronique :

## B- Moyen de cryptologie auquel s'applique la déclaration

### B.1. Informations générales sur le moyen

Désignation générique du moyen

Marque de distribution :

Dénomination du moyen :

Version :

Référence commerciale :

Date de mise sur le marché :

Si le déclarant et/ou le demandeur n'est pas le fabricant du moyen de cryptologie, précisez les éléments suivants :

Fabricant :

Dénomination d'origine du moyen :

### B.2. Description fonctionnelle du moyen

Matériel  Logiciel

#### B.2.1. Description générale du moyen :

#### B.2.2. Indiquez à quelle catégorie se rapporte la fonction principale du moyen :

- Sécurité de l'information (moyen de chiffrement, bibliothèque cryptographique, etc.)
- Ordinateur (système d'exploitation, serveur, logiciel de virtualisation, etc.)
- Envoi, stockage, réception d'informations (terminal de communication, logiciel de gestion, etc.)
- Réseau (logiciel de supervision, routeur, station de base, etc.)
- Autres. Si oui, précisez :

### B.3. Description technique des services de cryptologie fournis

#### B.3.1. Description des fonctionnalités cryptographiques du moyen :

--

#### B.3.2. Indiquez à quelle(s) catégorie(s) se rapporte(nt) la ou les fonctions cryptographiques du moyen :

- Authentification
- Intégrité
- Confidentialité
- Signature

#### B.3.3. Indiquez le(s) protocole(s) sécurisé(s) utilisés par le moyen :

- IPsec
- SSH
- SSL/TLS
- Protocoles liés à la VoIP (de type SIP/RTP)
- Autres. Si oui, précisez :

#### B.3.4. Précisez les algorithmes cryptographiques utilisés et leurs longueurs maximales de clés :

ALGORITHME	MODE	TAILLE DE CLÉ ASSOCIÉE	FONCTION

**C- Cas d'un moyen de cryptologie relevant de la catégorie 3 de l'annexe 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017.**

En cochant cette case, vous déclarez le moyen de cryptologie relevant de la catégorie 3 de l'annexe 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.526 du 16 août 2017 portant application des articles 36 et 37 de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique.

Dans ce cas, renseignez les éléments justificatifs ci-après :

Présentez le mode de commercialisation du moyen de cryptologie et le marché auquel il s'adresse :

Expliquez pourquoi la fonctionnalité cryptographique du moyen ne peut pas être modifiée facilement par l'utilisateur :

Expliquez en quoi les modalités d'installation du moyen ne nécessitent pas d'assistance importante ultérieure de la part du fournisseur :



## D- Renouveaulement d'autorisation de transfert ou d'exportation

Lorsqu'un moyen de cryptologie a déjà fait l'objet d'une autorisation de transfert ou d'exportation, indiquez les références de cette autorisation :

Numéro de dossier (mentionné sur le récépissé et sur l'autorisation) :

Date de l'autorisation :

Numéro de l'autorisation (mentionné sur l'autorisation) :

## E- Pièces à joindre (cochez les cases correspondant aux pièces que vous avez jointes)

- Document général présentant la société (format électronique souhaité)
- Extrait du RCI datant de moins de trois mois (ou un document équivalent pour les sociétés de droit étranger)
- Brochure commerciale du moyen de cryptologie (format électronique souhaité)
- Brochure technique du moyen de cryptologie (format électronique souhaité)
- Manuel utilisateur (si disponible) (format électronique souhaité)
- Guide administrateur (si disponible) (format électronique souhaité)

## F- Attestation

Je soussigné (nom, prénoms) :

agissant en qualité de :

pour le compte de :

représentant le déclarant et/ou le demandeur, certifie que les renseignements figurant sur ce formulaire et les pièces qui lui sont jointes sont exacts et ont été établis de bonne foi et que le déclarant et/ou le demandeur s'engage à porter à la connaissance de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique sans délai tout élément nouveau de fait ou de droit de nature à modifier cette déclaration ou les éléments joints, toute omission ou toute fausse déclaration exposant le déclarant et/ou le demandeur aux sanctions prévues à l'article 43 de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique.

Date :

Signature :

## **ANNEXE II - ÉLÉMENTS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES À COMMUNIQUER SUR DEMANDE DE L'AGENCE MONÉGASQUE DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE**

(À fournir de préférence au format électronique)

1. Les éléments nécessaires pour mettre en œuvre le moyen de cryptologie :
  - a) Deux exemplaires du moyen de cryptologie ;
  - b) Les guides d'installation du moyen ;
  - c) Les dispositifs d'activation du moyen, s'il y a lieu (numéro de licence, numéro d'activation, dispositif matériel, etc.) ;
  - d) Les dispositifs d'injection de clé ou d'activation du réseau, s'il y a lieu.
  
2. Les éléments relatifs à la protection du procédé de chiffrement, à savoir la description des mesures techniques mises en œuvre pour empêcher l'altération du procédé de chiffrement ou de la gestion de clés associée.
  
3. Les éléments relatifs au traitement des données :
  - a) La description des prétraitements subis par les données claires avant leur chiffrement (compression, formatage, ajout d'un en-tête, etc.) ;
  - b) La description des post-traitements des données chiffrées, après leur chiffrement (ajout d'un en-tête, formatage, mise en paquet, etc.) ;
  - c) Trois sorties de référence du moyen, sous format électronique, effectuées à partir d'un texte clair et d'une clé choisie arbitrairement, qui seront aussi fournis, dans le but de vérifier la mise en œuvre du moyen par rapport à la description de celui-ci.
  
4. Les éléments relatifs à la conception du moyen de cryptologie :
  - a) Le code source du moyen et les éléments permettant une recompilation du code source ou les références des compilateurs associés ;
  - b) Les références des composants intégrant les fonctions de cryptologie du moyen et les noms des fabricants de chacun de ces composants ;
  - c) Les fonctions de cryptologie mises en œuvre par chacun de ces composants ;
  - d) La documentation technique du ou des composants réalisant les fonctions de cryptologie ;
  - e) Les types des mémoires (flash, ROM, EPROM, etc. ) dans lesquelles sont stockés les fonctions et les paramètres de cryptologie ainsi que les références de ces mémoires.